

**PROJET DE RÈGLEMENT N° 2020-639 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 VISANT À AJUSTER LES NORMES APPLICABLES AUX ENSEIGNES APPARTENANT À LA VILLE**

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées par le projet en titre de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 8 décembre 2020, le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a adopté le projet suivant :

**Le projet de Règlement n° 2020-639 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 visant à ajuster les normes applicables aux enseignes appartenant à la Ville**

Ce projet de règlement modifie le règlement de zonage afin d'ajuster les normes applicables pour l'installation et l'utilisation des enseignes appartenant à la Ville.

Une présentation du projet de règlement est disponible sur le site internet de la Ville pour consultation à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>.

Tout intéressé pourra transmettre ses commentaires écrits relativement à ce projet de règlement au plus tard le 11 janvier 2021, par courriel à l'adresse [greffe@vsad.ca](mailto:greffe@vsad.ca) ou par courrier au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3.

Ce projet de règlement est disponible sur le site internet de la Ville ou sur demande à l'adresse courriel [greffe@vsad.ca](mailto:greffe@vsad.ca).

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 16 décembre 2020

La greffière,  
Marie-Josée Couture, avocate  
[www.VSAD.qc.ca](http://www.VSAD.qc.ca)